

Comment Schaerbeek s'est débarrassée de ses emprunts toxiques

De Milan à Vienne, en passant par Clermont-Ferrand et Birmingham (Alabama), des pouvoirs locaux et entreprises publiques ont été abusés par des montages financiers présentant de sérieux dangers. La commune de Schaerbeek aussi, mais elle s'en est tirée de maîtresse façon. ■ Guy Legrand

Les scénaristes de séries télévisées n'auraient pas osé imaginer plus spectaculaire : la police financière débarquant dans quatre grandes banques et «mettant sous séquestre de façon préventive» pour la bagatelle de 476 millions d'euros.

C'est à Milan que la scène se passe, le 27 avril dernier. Dans les filiales locales de JP Morgan, Depfa, Deutsche Bank et UBS, les pandores ont saisi des disponibilités, des comptes courants, des participations financières, des valeurs mobilières et même des actifs immobiliers.

En cause : l'enquête ouverte fin 2007 pour fraude aggravée au détriment de la ville de Milan. Deux ans plus tôt, la métropole italienne avait restructuré sa dette par le biais d'une émission obligataire à taux flottant agrémentée de produits dérivés qui se sont avérés funestes. L'opération avait été présentée sans risque, mais la ville de Milan s'est retrouvée en perte de 298 millions d'euros, alors que les banquiers en auraient gagné 100 millions. Les enquêteurs ont dans leur collimateur les quatre banques, 12 de leurs dirigeants et deux anciens fonctionnaires municipaux.

De l'Autriche à la Norvège

Deux jours plus tard à peine, la société ÖBB Holding, qui chapeaute les chemins de fer autrichiens, avoue une perte de 966 millions d'euros. Pierre angulaire de ce bilan désastreux : l'amortissement total, pour 613 millions, de *collateralized debt obligations*, ces fameux CDO qui ont fait tant de dégâts dans le secteur financier. Le groupe a porté plainte contre Deutsche Bank, arguant qu'elle n'avait pas expliqué les risques du produit. Débouté en février, il a fait appel.

Même scénario de l'autre côté de l'océan Atlantique. Dans l'Etat d'Alabama, le



MISCHAËL MODRIKAMEN

A la demande d'un échevin de Schaerbeek qui avait des doutes sur certains placements, l'avocat avait épinglé dans son rapport des «formules mathématiques perverses» qui auraient pu coûter très cher à la commune !

comté de Jefferson (capitale : Birmingham) est menacé de banqueroute et un comité de citoyens a porté plainte contre le maire, ainsi que les banques JP Morgan Chase et Goldman Sachs. Ces cas tout récents ne sont pas isolés, encore moins nouveaux. On se souvient de l'orage qui éclata dès l'automne 2007, quand Narvik et quelques autres municipalités du grand Nord norvégien subirent d'énormes pertes sur des produits de placement Citigroup pour le moins hasardeux. Terra Securities, le vendeur, se vit retirer sa licence et fit faillite.

En juillet 2008, un rapport de l'agence de notation Fitch mettait en lumière le côté toxique des emprunts souscrits par nombre de municipalités françaises : le taux très bas du départ pourrait ultérieurement atteindre 10%, voire 30% dans des cas extrêmes, suivant l'évolution des taux sur le marché, ou encore la parité de certaines devises telles que le franc suisse. La ville de Clermont-Ferrand semble particulièrement touchée. L'Allemagne n'est pas épargnée : à en croire un consultant interrogé par *The Economist*, pas moins de 700 pouvoirs locaux se trouvent dans une situation semblable.

Un certain Mischaël Modrikamen...

Chez nous, la commune de Schaerbeek s'était, elle aussi, laissée tenter par un tel miroir aux alouettes. Alerté par le rapport Fitch, l'échevin du Budget Michel De Herde convainc le collège de mandater un avocat spécialisé pour en avoir le cœur net : un certain Mischaël Modrikamen. Il dépose son rapport le 20 août, confirmant les «formules mathématiques perverses» qui pourraient faire quadrupler le taux d'intérêt que la commune paye sur cette partie de sa dette !

Banquier de la commune comme de bien d'autres, Dexia accepte de renégocier et se montre plutôt conciliant. A l'issue de la troisième réunion, les quatre tranches d'emprunts sont basculées en taux fixe. La plus éloignée, échéant en 2018, porte le taux le plus élevé, qui est toutefois limité à 4,74%. Il n'y a plus péril en la demeure ! L'argument de Mischaël Modrikamen ? Une commune est un «client faible», au même titre qu'un particulier, car elle ne dispose pas de l'expertise d'une grande entreprise face à un montage financier sophistiqué. Voilà qui pourra rassurer, à n'en pas douter. ■